

# Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)



## AXE I : INVESTISSEMENTS

### FICHE 1 - AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES ●●●

Au cours de cette première tranche 10 Comités de Pilotage ont été réunis. Les 6 premiers mois suivant le début de l'opération, soit un comité tous les deux mois.

33 dossiers ont été examinés, 4 artisans n'ont pas concrétisé leur projet pour diverses raisons. Au total 29 dossiers ont été subventionnés

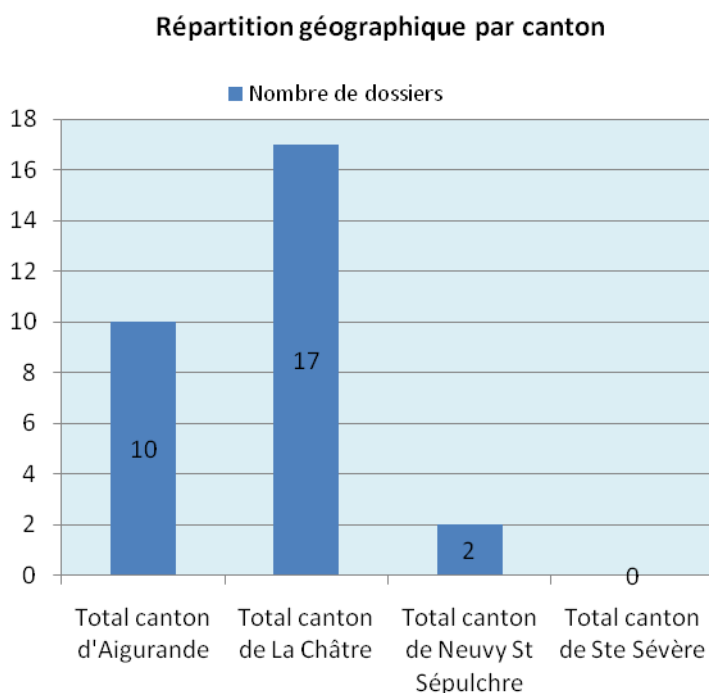
Date du Comité de Pilotage	Nombre de dossiers examinés
12 février 2009	2
27 mars 2009	5
14 mai 2009	5
1er juillet 2009	6
17 septembre 2009	3
16 novembre 2009	4
21 janvier 2010	4
18 mars 2010	2
20 mai 2010	1
16 septembre 2010	1
Total	33

#### Répartition géographique des bénéficiaires par canton

Au vu de ces chiffres on note que l'objectif de 35 dossiers prévus dans la fiche d'action « aides directes aux entreprises » est presque atteint.

En effet 33 dossiers ont été véritablement présentés, un dossier n'a pas été validé en raison de son chiffre d'affaire légèrement supérieur au 800 000 € autorisés.

On constate que le canton de La Châtre est le plus représenté avec 17 dossiers, alors qu'aucun dossier n'a été déposé sur le Canton de Ste Sévère.



## Répartition des fonds

Les enveloppes initiales de 132 200 € de fonds FISAC et 132 200 € de fonds Région ont été engagées en totalité.

Le programme d'action de l'opération prévoyait pour cette première tranche une subvention moyenne de 7 554 € par dossier.

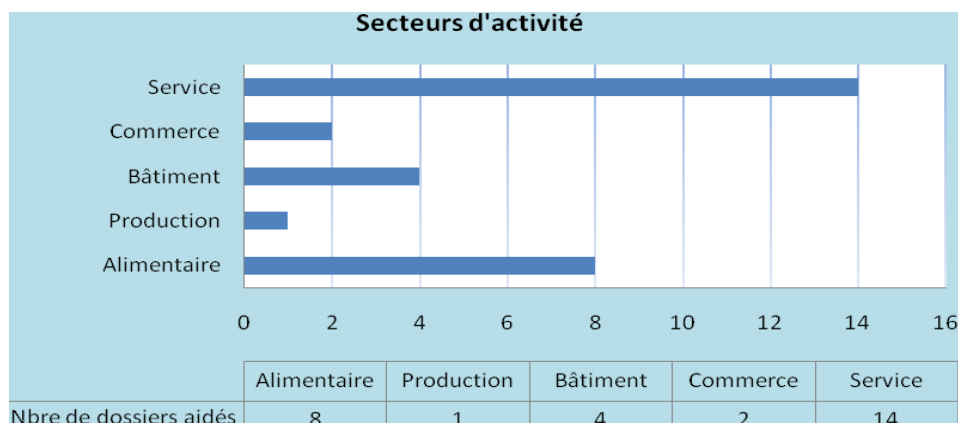
Le tableau ci-dessous fait apparaître une subvention moyenne versée aux bénéficiaires de 7 936 €.

Fonds	Nombre de dossiers	Subventions versées	Subvention moyenne
FISAC	17	131 700 €	7 747 €
REGION	12	98 440 €	8 203 €
Total	29	230 140 €	7 936 €

## Les secteurs d'activités

Les grands secteurs d'activités ayant bénéficié de l'ORAC se répartissent ainsi :

- Le bâtiment
- L'alimentation
- Les services
- Le commerce
- L'artisanat, la production



Les secteurs d'activités concernés par l'aide aux entreprises sont variés. On constate cependant que les services sont nettement prédominants, vient ensuite le secteur alimentaire, puis le bâtiment et le commerce et en dernière position la production.

Détail des secteurs d'activités :

	Nombre d'entreprises aidées
<b>Bâtiments</b>	
Chauffage, plomberie, électricité	1
Agencement cuisines, menuiserie	1
Terrassement	1
Menuiserie ébénisterie	1
<b>Alimentaire</b>	
Charcuterie	2
Boulangerie pâtisserie	3
Boucherie charcuterie	2
Minoterie	1
<b>Service</b>	
Coiffure et esthétique	2
Coiffure mixte	2
Garage mécanique	4
Tôlerie peinture	1
Entretien parcs et jardins	1
Marbrerie pompes funèbres	1
Diagnostic immobilier	1
Hôtel restaurant	1
Photographe	1
<b>Commerce</b>	
Ventes vêtements	1
Librairie	1
<b>Artisanat production</b>	
Produits audiovisuel	1



*Alimentaire*



*Service*

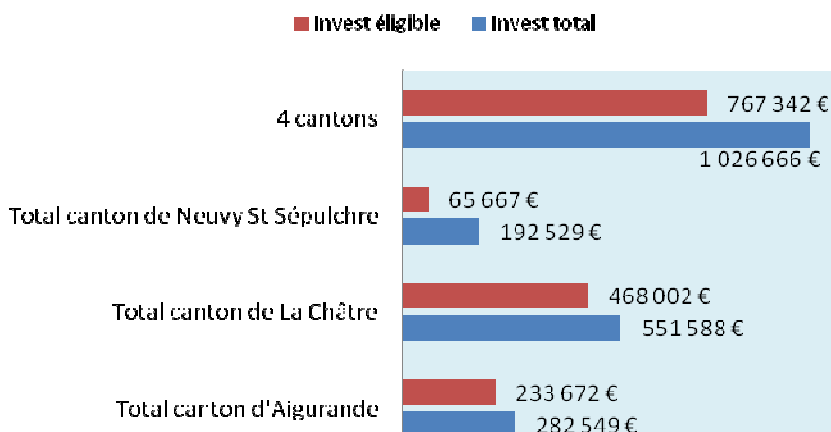


*Commerce*

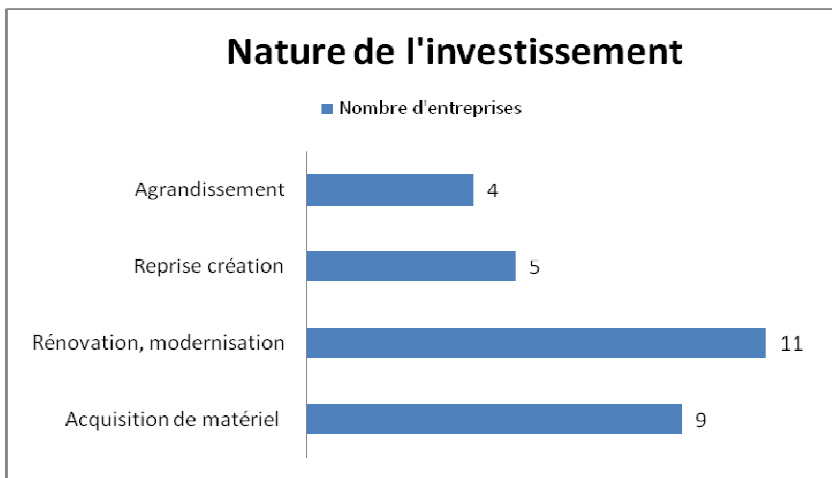
## Investissements générés

Ces 29 dossiers subventionnés représentent 1 026 666 € d'investissements soit en moyenne 35 402 € d'investissements par projet.  
 L'investissement moyen prévu dans la fiche action était de 25 000 €.  
 On remarque ici un montant moyen d'investissement par entreprise largement supérieur.

### Investissements par cantons



## Investissements des entreprises



*Rénovation modernisation*

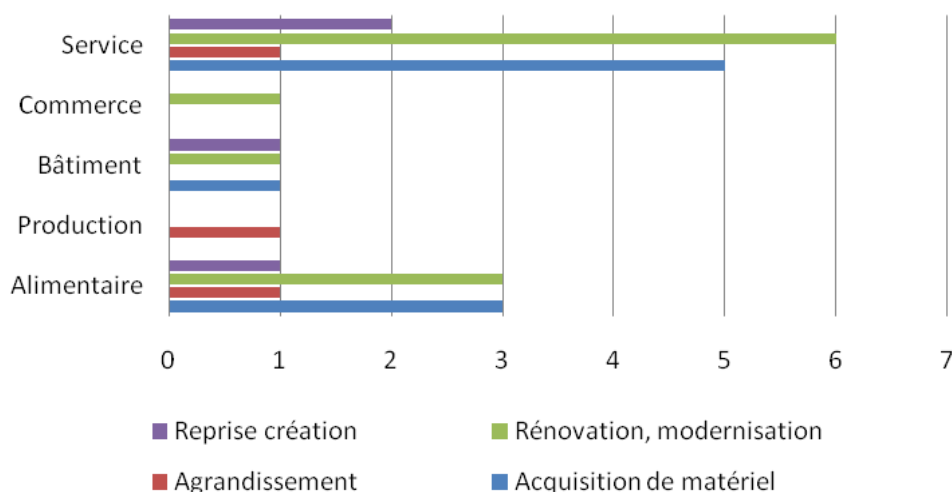


*Agrandissement*



*Acquisition de matériel*

### Nature des investissements par secteurs d'activité



On constate que les bénéficiaires des aides des secteurs services et alimentaire, ont investi en majorité dans la rénovation et la modernisation de leur magasin ainsi que dans l'acquisition de matériel de production.

### Montant des investissements

<i>Nature des investissements</i>	<i>Montant des investissements</i>	<i>Dépenses subventionnables</i>	<i>Subventions</i>
Acquisition de matériel	232 561 €	220 242 €	66 097 €
Rénovation modernisation	348 202 €	287 630 €	86 277 €
Reprise	162 353 €	43 579 €	13 000 €
Création	94 484 €	87 056 €	26 117 €
Agrandissement	189 066 €	128 834 €	38 649 €
<b>Total</b>	<b>1 026 666 €</b>	<b>767 341 €</b>	<b>230 140 €</b>



*Création*

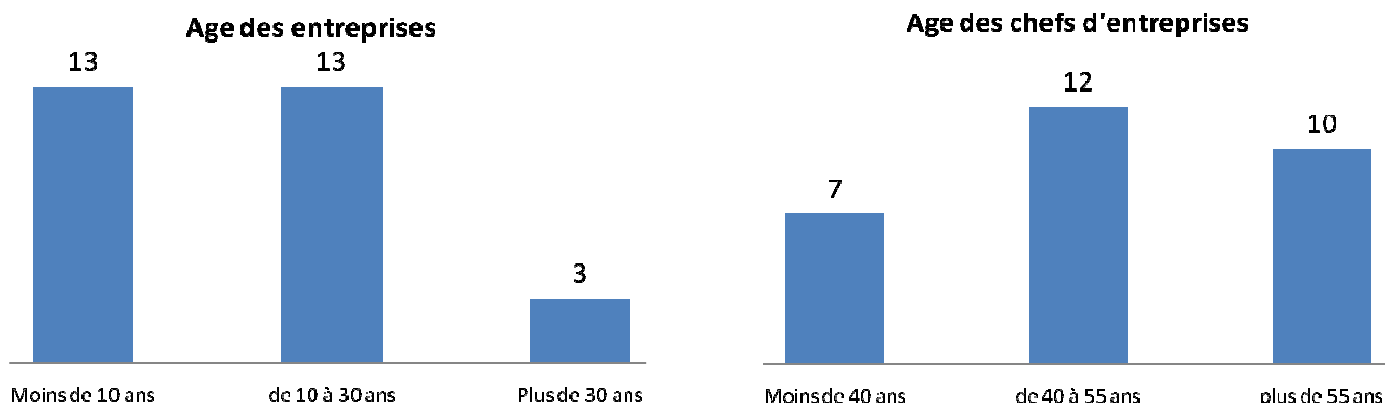


*Reprise*



*Modernisation*

## Caractéristiques des entreprises bénéficiaires

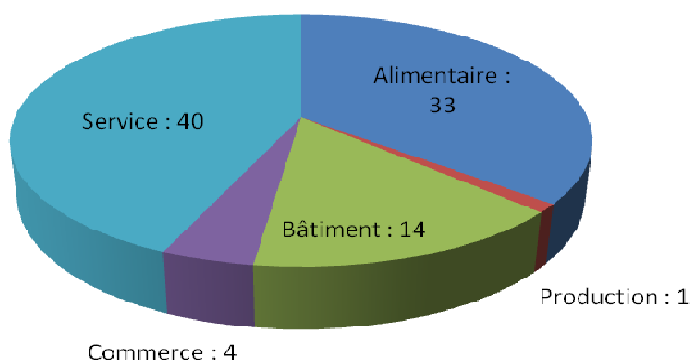


Cette 1<sup>ère</sup> tranche a touché 13 entreprises de moins de 10 ans, ce qui représente 47 % des entreprises bénéficiaires.

L'âge moyen des chefs d'entreprises est de 48 ans (ce qui est égal à la moyenne départementale).

### L'emploi

Nombre d'emplois par secteur d'activité



Les 29 entreprises bénéficiaires emploient 92 personnes, la moyenne de 3.2 personnes est semblable à celle recensée dans l'étude.

## Eléments financiers des entreprises aidées

23 entreprises ont eu recours à un emprunt pour le financement de leurs investissements.

Leur chiffre d'affaire moyen est de 244 667 €.

Sur l'ensemble des dossiers l'aide accordée représente 22 % de l'investissement.

## La formation

Elément important ressortant dans la synthèse de l'étude préalable, la formation a été notifiée dans les conditions d'éligibilité, paragraphe 3.2 : obligation de formation du bénéficiaire de la subvention.

Tous les bénéficiaires de subvention de cette 1<sup>ère</sup> tranche ont suivi au moins trois jours de formation.

Type de formations suivies :

- Agencement de vitrine
- Informatique
- Comptabilité, gestion
- Perfectionnement dans sa spécialité
- Tuteur d'apprentissage
- Préparation à l'installation
- Préparer sa transmission



## FICHE 2 - L'EXPERTISE DES DOSSIERS ●●●

Les chambres consulaires, maîtres d'œuvre de cette action, ont assuré l'**expertise des dossiers**.

Le cadre de ce partenariat a été défini par une convention entre les deux chambres consulaires et le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

La Chambre de Métiers a réalisé 29 expertises d'entreprises inscrites au Répertoire des Métiers, et la Chambre de Commerce 5 expertises d'entreprises inscrites au Registre du Commerce. Aucune entreprise doublement inscrite n'était concernée.

Grâce aux conseils auprès des entreprises, ces expertises, en plus de leur rôle d'analyse et de validation de la faisabilité économique des projets ont permises la consolidation du tissu artisanal et commercial.

Le paiement des prestations réalisées se fera sur présentation d'un mémoire administratif des chambres consulaires.

## FICHE 3 - L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ●●●

Malgré la pertinence de cette action, lors des réunions des comités de pilotage, au vu de la présentation des dossiers individuels par les techniciens consulaires, les membres du comité n'ont pas émis le souhait de mettre en place des contrats d'accompagnements,

En outre, aucune demande n'a été également formulée par les porteurs de projets.

# AXE II – Animation et communication

## FICHE 1 – POSTE D'ANIMATEUR ORAC ●●●

**Une animatrice ORAC a été recrutée** dès janvier 2009 pour assurer les missions décrites dans le programme d'actions.

L'animation de l'opération a été réalisée en étroite collaboration avec les Chambres consulaires ainsi qu'avec la secrétaire comptable du Pays.

Des outils spécifiques ont permis une gestion administrative et financière rigoureuse (courriers, notifications, comptes rendus des comités de pilotages, présentations aux comités syndicaux, conventions entre le syndicat et les entreprises bénéficiaires, tableaux de bord de suivi, ...).

## FICHE 2 – LA COMMUNICATION ●●●

La **communication** a débutée dès mars 2009 avec une consultation auprès de 3 prestataires pour la réalisation des supports de communication à éditer sur papier recyclé soit : **2 000 plaquettes, 200 affiches, 100 stickers**

### La plaquette recto verso

**L'ORAC, c'est aussi un volet d'opérations collectives**

**Vous êtes artisan ou commerçant**

- Inscrit au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce.
- Votre entreprise est située sur le territoire du Pays de La Châtre en Berry.
- Votre chiffre d'affaires est inférieur à 800 000 € HT (à 1 000 000 d'euros HT à partir du 1<sup>er</sup> mai 2010).

**Votre projet concerne**

- L'achat de matériel ;
- La création, l'extension, l'agencement de votre local professionnel ;
- Des travaux de mise aux normes, d'hygiène, de sécurité et d'environnement ;
- La rénovation ou l'extension de votre vitrine ;
- L'achat, l'équipement ou la mise aux normes de véhicule de tournées.

**Aide possible**

Une subvention ORAC égale à 30% du montant des dépenses éligibles hors taxes comprises entre 10 000 et 33 334 €.

**Obligations**

- Ne pas signer de devis ni de bon de commande ;
- Constituer un dossier ;
- Attendre l'avis du comité de pilotage pour engager les investissements ;
- Suivre une formation de 3 jours.

**Objectif Formation**  
Organisation de formations décentralisées pour compléter vos connaissances

**Objectif Transmission reprise**  
Mise en relation cédant-repreneur et diagnostic personnalisé de votre entreprise

**Objectif Information Sensibilisation**  
Des réunions à thème pour répondre à vos préoccupations

**Objectif Dynamisation**  
Démarche qualité : commerçants, rejoignez les autres adhérents du label « Charte qualité commerces-services-artisanat »

**Vos contacts**

**Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry**  
Katia BOYEAU  
15 rue d'Olmor - 36400 LA CHÂTRE  
Tél. : 02 54 62 00 72 - Fax : 02 54 62 01 06  
orac.paysdelachatreenberry@orange.fr  
Site : paysdelachatreenberry.com

**Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre**  
Vincent FRANQUET  
24 place Gambetta - 36028 CHÂTEAUROUX  
Tél. : 02 54 53 52 71  
commerce@indre.cci.fr

**Chambre des Métiers et de l'Artisanat**  
Claudine LANGLOIS  
31 rue Robert Mallet Stevens - BP 296  
36006 CHÂTEAUROUX  
Tél. : 02 54 08 80 09  
c.langlois@cm-indre.fr

**Opération réalisée avec le soutien financier :**

Du Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services  
Du Président du Conseil Régional du Centre

**Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce 2009 - 2012**

**Une dynamique pour l'artisanat et le commerce**

Affiches et exemplaires de la plaquette ont été adressés aux 51 mairies du Pays de La Châtre en Berry pour une mise à disposition dans les bureaux municipaux. Un envoi a également été effectué aux banques, aux notaires et aux cabinets d'expertise comptable.

Dans les mêmes temps les 1 052 artisans et commerçants du Pays de La Châtre en Berry ont été informés nominativement à l'aide d'un courrier contenant une lettre explicative de l'opération, un exemplaire de la plaquette, la présentation des opérations collectives et un bulletin d'inscription.

## Le site Internet

Une page a été mise en ligne sur le site internet du Pays de La Châtre :

[www.pays-lachatre-berry.com](http://www.pays-lachatre-berry.com)

avec possibilité de téléchargement des documents.

**ORAC**

Qu'est ce qu'une ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) ?

Cette opération a pour but d'aider les artisans et les commerçants du Pays de La Châtre à moderniser leurs outils de production, à développer leur activité, et à mettre en place des actions collectives. Débutée en janvier 2009 elle s'achèvera en avril 2012.

L'Etat, la Région, les Chambres Consulaires et le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre se sont associés pour soutenir l'effort de dynamique de notre territoire en offrant aux artisans et commerçants la possibilité de bénéficier d'aides financières.

Ces aides financières peuvent être égales à 30 % du montant des dépenses éligibles hors taxes comprises entre 10 000 et 33 334 €.

**Conditions d'éligibilité**  
 > Télécharger les conditions d'éligibilité

**Montage d'un dossier**

- Prendre contact avec l'animatrice au Pays de La Châtre : Mme Dominique CHABENAT
- Constituer le dossier avec le technicien de la Chambre Consulaire
- Le comité de Pilotage émet un avis sur l'éligibilité du dossier
- Engagement des investissements et suivi de la formation
- Transmission pour avis à l'organisme financeur
- Signature de la convention ou réception de la notification d'attribution de la subvention
- Présentation des factures acquittées et de l'attestation de formation
- Réception du paiement de la subvention

**Les opérations collectives**

**ORAC, Pays de La Châtre**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Pays de La Châtre en Berry en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, a engagé une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) favorisant le développement et la modernisation des petites entreprises indépendantes commerciales, artisanales et de services installées sur le pays.

L'ORAC c'est aussi un volet d'opérations collectives qui vous sont proposées sur le Pays de La Châtre avec 4 objectifs :

- **Un objectif formation** : des formations dispensables sont organisées pour compléter vos connaissances
  - Découvrir l'informatique », les 8 – 10 et 18 novembre 2009 à Châteauneuf
  - Découvrir Internet », les 12 – 13 et 18 novembre 2009 à Argenteuil
  - Mieux comprendre son bilan et analyser son compte de résultat », le 9 novembre 2009 à Neuvy-Saint-Sépulchre
- **Un objectif transmission-épave** : les conseils d'entreprises de la CMA et de la CCI vous proposent un diagnostic personnalisé de votre entreprise et une mise en relation avec des repreneurs potentiels ;
- **Un objectif information et sensibilisation** : une conférence sur le thème des Acronymes utilisés dans les activités du bâtiment (avantages et réglementation) est organisée à La Châtre le jeudi 8 novembre 2009 ;
- **Un objectif dynamisation** : une démarche qualifiée sur l'accueil, l'accueil et les conseils est offerte aux commerçants et aux artisans leur permettant d'adhérer au label « Chère qualité commerces-services artisanat ».

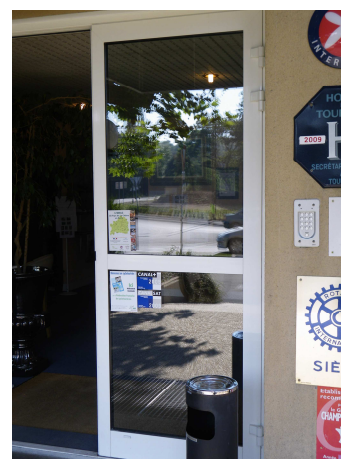
Inscriptions et informations complémentaires :  
 ☎ Châteauroux LANGLOIS, 02 54 06 80 09 - u.langle@bcm-indre.fr

Extrait du magazine Indre métiers de la Chambre de métiers de l'Indre d'octobre 2009.



## Le sticker

A chaque visite de contrôle de service fait chez les bénéficiaires de l'opération, un **sticker** est apposé afin de faire la publicité du programme.



## AXE III – OPERATIONS COLLECTIVES

### A – LES FORMATIONS DÉCENTRALISÉES ●●●

Les formations décentralisées permettent aux artisans et commerçants, à leur conjoint ou leurs salariés, d'acquérir des compétences afin d'améliorer la viabilité et la rentabilité de leur entreprise.

Le Pays de La Châtre n'a pas sollicité de financement FISAC pour cette action dans la mesure où les formations sont prises en charge par d'autres financeurs.

Les 5 formations décentralisées ont été mises en place par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre.

Intitulé de la formation	Lieux de formation	Nombre de participants
Mieux comprendre son bilan et analyser son compte de résultats	Neuvy St Sépulchre	10
	Crevant	7
Application analyse du compte de résultats et du bilan	La Châtre	6
	Crevant	6
Analyse de la rentabilité	La Châtre	8

### B – LA TRANSMISSION REPRISE ●●●

Après un recensement par commune auprès des artisans et commerçants proches de la retraite ou, souhaitant céder leur entreprise, plusieurs chefs d'entreprise ont souhaité obtenir un **soutien à la transmission**.

Le résultat attendu de 5 diagnostics a été réalisé :

3 par la Chambre des métiers et de l'Artisanat

2 par la Chambre de Commerces et d'Industrie

Une fois le document "**DOSSIER CEDANT**" établi, une annonce est transmise à TRANS COMMERCE et via Internet.

### C – INFORMATION SENSIBILISATION ●●●

Les thèmes d'actualité retenus pour ces rencontres furent les suivants :

*"Statut du conjoint" – "Eco produits" – "Sécurité et hygiène alimentaire"*

Un mailing a été réalisé auprès de tous les artisans et commerçants du Pays de La Châtre afin de les informer sur les thèmes des réunions proposées.

Les entrepreneurs assistent également à des réunions mises en place par leurs fournisseurs et tenues par des techniciens de structure similaires à celles mobilisées pour nos rencontres comme la COPAB par exemple. (**CO**opérative des **P**rofessionnels **A**rtisans du **B**ois).

## D – LA DYNAMISATION DES BOURGS CENTRE ●●●

Rappel sur les **objectifs de cette démarche** :

- ◆ Enclencher une réflexion collective sur l'accueil et le point de vente des entreprises commerciales,
- ◆ Sensibiliser les commerçants, artisans et prestataires de service à l'importance de l'accueil et du service à la clientèle pour fidéliser les clients,
- ◆ Donner les moyens aux entreprises de s'adapter à l'évolution des attentes des consommateurs.

Pour atteindre ces objectifs les trois tranches de l'ORAC sont nécessaires.

Au cours de cette première tranche, le Pays de La Châtre en Berry et les techniciens des chambres consulaires ont essentiellement travaillé sur la **diffusion** de l'information relative à cette action, via un mailing et la diffusion de plaquettes et sur la recherche d'entreprises intéressées par la démarche, via des courriers et des relances téléphoniques, afin d'atteindre le nombre de 15 commerçants/artisans à labelliser en tranche 2.

Un **travail de terrain**, a également été effectué par les techniciens des chambres afin de sensibiliser et préparer des chefs d'entreprise potentiels à cette démarche.

## CONCLUSION

---

L'ORAC jouant un **rôle de levier** sur notre territoire en favorisant la réalisation des projets d'investissements des chefs d'entreprise, le bilan de la première tranche de l'ORAC est relativement positif.

C'est dans l'optique de soutenir cette dynamique et de progresser que le Pays de La Châtre en Berry a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de la tranche 2, au titre du FISAC.